

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 DECEMBRE 2015

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
03/12/2015

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 19/12/2015
et publication du : 19/12/2015


Le Président
Jean-Marc LEON

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : M. THIRIAT
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE

Etaient représentés :

Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Etaient absents (excusés) :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI
Commune de PIENNES : Mme COUJOUR
Commune de TRIEUX : Mme MASCELLI
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Monsieur CECCATO Marc


Le Président
Jean-Marc LEON

Acte n° D2015-12-01
Vente parcelles à Trieux à Monsieur et Madame WEISSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le patrimoine immobilier de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu les délibérations de l'assemblée communautaire de l'EPCI du Bassin de Landres en date du 26 mars 1998 et du 05 mars 2007 autorisant la location sous bail rural des parcelles section AE N°133, AE N°134, ZB N°2 et ZB N°3 sises sur la commune de Trieux.

Considérant que ces terres sont agricoles et qu'elles sont louées par Monsieur et Madame WEISSE Jean-Luc demeurant à Tucquegnieux, Ferme Brabant,

Vu l'avis vénéral de la Direction Générale des Finances Publiques estimant les terrains à 28 000 € hors droits et taxes,

Considérant que Monsieur et Madame WEISSE Jean-Luc, locataires, souhaitent acquérir les biens,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De vendre à Monsieur et Madame WEISSE Jean-Luc demeurant à Tucquegnieux, Ferme de Brabant, les parcelles section AE n°133 pour 02ha 85a 20 ca, parcelle AE n°134 pour 02ha 53a 10ca lieudit « Les Noires Terres » et les parcelles section ZD n°2 pour 02ha 59a 00ca et ZE n°3 pour 00ha 15a 20ca lieudit « La Côte Bonhomme » classées en terres agricoles au Plan Local d'Urbanisme et R2 au Plan de Prévention des Risques Miniers au prix hors droits et taxes de 28 000 €

- D'autoriser Monsieur Jean-Marc LEON, Président, à recevoir l'acte administratif de cession et à Monsieur Marc CECCATO à représenter la collectivité dans ladite vente.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20151216-2015-075-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015